

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 11 décembre 2014, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Thierry Spring, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Thierry Spring, président, ouvre la 6^{ème} et dernière séance de l'année, dernière séance de la législature 2011-2014. Il adresse ses salutations à tous les conseillers de ville, à M. le maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux. Des salutations sont également adressées aux représentants de la presse, ainsi qu'au public.

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2014
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois : décision
6. Rapport final de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier – approbation et dissolution de la commission temporaire : décision
7. Rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics" : décision
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Achermann (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Ali Assaf (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC) et M. Vital Carnal (SOC).

Mme Katia Ermel, AJU, arrivera avec quelques minutes de retard.

Sont excusés : M. Markus Leuenberger (PLR), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Patrick Tanner (vice-maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluep et Raymond Glück.

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : M. Jean-Marie Boillat, M. Ugo Boillat et M. Rémy Boillat.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2014

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

M. Thierry Spring, président : "Voici mes communications. Le dimanche 26 octobre 2014 à la Salle de spectacles, c'est le Club philatélique de Saint-Imier et environs qui organisait sa traditionnelle bourse aux timbres-poste et cartes postales. Une 26^{ème} édition qui a vu le nombre de négociants stable, malgré une tendance pour certains acteurs à se tourner vers internet pour leurs échanges. Nous avons reçu de la part du comité un courrier, nous adressant leurs vifs remerciements pour la présence et les très bonnes conditions que la salle offre pour ce type de manifestation, et spécialement pour la luminosité. Seul bémol au tableau, une panne inopinée de la machine à café qui s'est résolue avant midi. Le vendredi 31 octobre 2014, toujours à la Salle de spectacles, un tout autre décor car cette fois c'est la Société L'Oiseau Bleu de La Chaux-de-Fonds et du Locle qui a transformé la salle en une immense volière pour accueillir la 64^{ème} exposition romande ARAO (Association romande des amateurs et protecteurs d'oiseaux). De magnifiques oiseaux provenant d'élevages situés sur l'ensemble du territoire romand ont ainsi pu être admirés durant trois jours. M. le maire a également représenté notre commune lors de cette manifestation. Le vendredi 7 novembre 2014, avec le secrétaire du bureau du Conseil de ville M. Sener Kalayci, nous avons assisté à la très conviviale et sympathique Cérémonie des promotions civiques et nouveaux citoyens, organisée pour la 3^{ème} fois conjointement avec les communes de Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan et La Ferrière. Très belle soirée. Le samedi 8 novembre 2014, le bureau du Conseil général de Tramelan a organisé la traditionnelle rencontre des bureaux du Conseil général ou Conseil de ville du Jura et du Jura bernois. Accompagnés par notre 2^{ème} vice-présidente Mme Katia Ermel, nous nous sommes tous retrouvés au CIP, à Tramelan, pour l'accueil. Dans la matinée, nous avons eu l'opportunité de participer à une activité particulière proposée dans le cadre du Parc régional Chasseral. Accompagnés de formateurs professionnels, il nous a été permis de découvrir un peu le monde de l'horlogerie, en endossant durant quelques heures la blouse de l'horloger et en apprenant par nos propres gestes l'art de maîtriser le temps et de faire battre le cœur d'une montre après l'avoir démontée. Après cette activité horlogère, et le partage d'une collation dînatoire, nous avons eu une intéressante présentation de comment Tramelan valorise son bois communal au travers d'un développement durable, puis la visite d'un chauffage à copeaux. Je profite ici de féliciter les membres du bureau du Conseil de ville de

Tramelan pour la parfaite organisation de cette journée de rencontre et de partage. Et enfin la dernière manifestation en date a été la 13^{ème} édition de Erguëlexpo, qui a accueilli ses visiteurs du 28 au 30 novembre 2014. Une trentaine d'exposants a encore une fois de plus transformé la Salle de spectacles en un magnifique jardin aux merveilles. Le nombreux public aura pu apprécier la qualité et la chaleur de l'accueil des commerçants locaux ou régionaux durant ces trois jours d'exposition."

M. Stéphane Boillat, maire : "Permettez-moi de renouer avec une tradition vieille de 16 ans et de prendre la parole pour une dernière communication un peu particulière. Au moment où s'ouvre ce dernier Conseil de ville de la législature, et des mandats que j'ai eu l'honneur d'accomplir, je souhaite dire quelques mots, avant de retourner à la vie de citoyen. Ainsi se tourne pour moi la dernière page d'un livre qui contient 95 chapitres, un par séance passée parmi vous en tant que maire, la première fois le 4 février 1999 sous la présidence de René Lautenschlager. Nous avons constamment eu des débats enrichissants, même si les avis ont parfois divergé – ce qui est bien normal – ou si quelques traits ont été échangés. Nous avons partagé, et c'est pour moi essentiel, l'engagement politique communal. C'est le plus proche, le plus réel et le plus direct des engagements politiques, celui qui forme et qui forge. Nous avons travaillé ensemble, avec passion, patience et détermination, animés par le souci du bien public. Nous avons partagé des décisions importantes, qui ont eu un impact sur la collectivité que nous représentons. Je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour tous ces moments. Au moment de tourner cette page, j'aimerais adresser un salut particulier à celles et eux d'entre vous pour qui cette séance est aussi la dernière de leurs mandats électifs communaux. 17 d'entre vous mettent un terme à leur engagement politique communal. Ce sont des dizaines et des dizaines d'années d'expérience et d'engagement au service de la collectivité; c'est profondément remarquable. L'un d'entre vous, John Buchs, a été maire, et plusieurs d'entre vous ont été membres du Conseil municipal, Pierre Jeanneret, Nicole Leblois et votre Président, Thierry Spring. Qu'ils soient tous ici remerciés.

J'adresse un salut particulier à celui qui ne dit rien, mais sans lequel tout ce qui se dit ne serait rien : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier. Il œuvre avec précision pour assurer à nos débats l'écho qu'ils méritent auprès de la population. La qualité de son travail participe à la qualité de notre travail.

Le maire est le président de l'exécutif. Si ses responsabilités sont particulières, si le penchant naturel veut que l'on se tourne en premier vers lui, il n'est qu'un des membres de l'exécutif, et n'a qu'une voix. Il est à la tête d'une équipe, de personnes engagées pour la collectivité, animées de ce désir de servir. Leur engagement les conduit à se retrouver, à vivre et travailler ensemble pendant 4 ans, au rythme des mardis soir au moins, parfois plus. Sans ces personnes, le maire n'est rien. Je ne peux me pencher sur ces années, sur ces 721 séances du Conseil municipal, sans évoquer celles et ceux qui m'ont accompagné.

1999-2002 : Anne Baume, Francis Béguelin, Silvio Dalla Piazza, Gérard Dessaulles, Pierre-André Kernén et Jean-Claude Lehmann, avec l'entrée en cours de législature de Michel Bastardoz et d'André Schafroth. A l'époque, le Conseil municipal décidait des aides sociales, était Autorité tutélaire, et l'on appelait le maire en cas de disputes familiales. Je garde le souvenir de l'achat des terrains de La Clef, de la nouvelle image "Saint-Imier, Terre d'énergies", du carré de sable, de l'observatoire de Mont-Soleil, du Parc Chasseral qui choisit notre commune pour son siège, dans le bâtiment construit à la gare. La transformation des bâtiments communaux débute. La conjoncture était encore incertaine.

2003-2006 : Nicole Leblois, Michel Bastardoz, Silvio Dalla Piazza, Pierre Jeanneret, Pierre-André Rochat et André Schafroth, et l'entrée en cours de Michel Jeanneret. Durant cette période, l'ancienne usine Straumann est rachetée par Parc technologique de Saint-Imier SA, que la commune crée avec la HE-Arc. Crescentia SA est créée, et elle accueille Cadrans Flückiger qui reste à Saint-Imier dans les locaux du PTSI II qu'elle vient de construire. La

réfection de l'école primaire est sous toit. La Milval revit, avec l'arrivée de l'Interprofession de la Tête de Moine et surtout de la Fromagerie Spielhofer. C'est un très grand plaisir de voir, désormais parmi nous, au Conseil de ville, Cédric Spielhofer, un adolescent à l'époque.

2007-2010 : Nicole Leblois, Michel Bastardoz, Raymond Glück, Michel Jeanneret, Pierre Jeanneret et Thierry Spring. Un souvenir central : celui de la collaboration forte de presque tous les départements pour proposer ce qui devient l'école à journée continue et achève le réaménagement du centre aux alentours des bâtiments communaux. Un projet qui rencontre actuellement un grand succès, et qui est l'exemple même du projet d'équipe au sein d'un exécutif. Une extension est construite au PTSI I pour accueillir les instituts de recherches de la HE-Arc réorganisée. Dès 2008, la route cantonale est refaite, sans encore toucher au centre, mais en s'en approchant à l'Est et à l'Ouest. La conjoncture a connu une amélioration sensible, et le choc de 2008 épargne largement notre commune.

2011-2014 : Danièle Kiener, Aline Ruchonnet, Raymond Glück, Michel Jeanneret, Christian Schluep et Patrick Tanner. Pendant 4 années, le centre de la cité disparaît sous les travaux du printemps à l'automne, et la traversée de Saint-Imier est réalisée; elle s'ouvre à l'Est devant le Bureau de contrôle du COSC, confié à Crescentia SA. Le PTSI III commence sa construction, la réfection des Halles de gymnastique et le nouveau projet d'alimentation en eau sont décidés. Nous avons le privilège d'œuvrer dans une conjoncture très favorable, caractérisée par l'accession de Longines au rang de marque mondiale. Le Conseil municipal ne décide plus des aides sociales, n'est plus Autorité tutélaire et l'on appelle plus le maire pour les disputes familiales; ce n'est qu'une illustration des évolutions importantes vécues et traversées au cours de ces années. Il y aurait tant d'autres choses, petites ou grandes, à évoquer, qui font le sel de la vie d'un exécutif communal, que la soirée n'y suffirait pas.

J'en resterai là. Ce fut une très grande chance, et un grand plaisir, de travailler avec mes collègues au sein de l'exécutif. La tâche de conseiller municipal n'est pas aisée. Elle est exigeante et dure. Elle est toujours plus lourde. Je vous exprime toute ma gratitude pour l'avoir accomplie à mes côtés. Un merci particulier à Danièle Kiener et Aline Ruchonnet leur engagement et pour tout ce qu'elles nous ont apporté.

A vous Patrick Tanner, Mélanie Zwahlen-Erard, Francis Daetwyler, Raymond Glück, Michel Jeanneret, Christian Schluep et Jean Luc Berberat, je souhaite du succès dans la tâche conséquente et importante qui vous attend. Je vous félicite d'avoir osé faire ce que peu acceptent de faire : mettre du temps, de l'énergie et vos compétences au service de la collectivité, de notre cité. Enfin, pour conclure, je me lèverai.

...M. Stéphane Boillat, maire, se lève...

J'aimerais dire le privilège que j'ai eu d'œuvrer pour Saint-Imier, cette cité remarquable que j'affectionne particulièrement. Certains lui trouvent un abord austère; ils se trompent. C'est une cité ouverte et rayonnante, qui a une histoire passionnante. Sous ses lignes droites et un peu raides, qui articulent ses habitations, se déroule une vie chatoyante et foisonnante, animée par une population riche et diverse, dont la curiosité et l'ouverture d'esprit n'ont d'égales que la profonde gentillesse. Je la remercie ici sincèrement de m'avoir accordé la chance d'en être le maire pendant ces 16 années. Merci."

...longs applaudissements ...

4. Don du Conseil de ville

M. Thierry Spring, président : "Le bureau du Conseil de ville vous propose d'attribuer le don du Conseil de ville à l'Association "Table couvre-toi". Je vous présente en quelques mots cette association. En Suisse 2 millions de tonnes de denrées alimentaires irréprochables sont détruites chaque année. Selon Caritas Suisse, vivent ici 700'000 à 900'000 personnes qui ne disposent que du minimum vital ou même moins. "Table couvre-toi" sauve des denrées alimentaires de la destruction et les distribue à des personnes souffrant de pauvreté, ceci dans toute la Suisse. Chaque semaine plus de 13'750 personnes dans le besoin sont atteintes au travers de 96 centres de distribution. "Table couvre-toi" apporte ainsi une contribution socialement utile et écologiquement durable à une approche respectueuse envers les aliments. "Table couvre-toi" est une initiative provenant de l'industrie qui est caractérisée par la responsabilité, la professionnalité et l'engagement. Les travailleurs bénévoles sont au cœur de "Table couvre-toi". Ils distribuent les aliments dans les centres de distribution directement aux clients de "Table couvre-toi" et sont de fait membres de l'association "Table couvre-toi". 1'950 bénévoles sont en tout actifs. Le temps investi se limite à environ 2 heures par semaine ou toutes les deux semaines selon les besoins. Ce sont déjà plus de 800 entreprises de la branche alimentaire qui font don de leurs aliments en parfait état mais qui ne peuvent plus être vendus. Raisons pour ces dons : dommages mineurs à l'emballage, surproductions, fausse disposition, échange d'étiquettes, courte conservation, etc.). La gamme s'étend des produits frais comme légumes, fruits, produits laitiers ou pain et produits secs (boissons, conserves, sucreries etc.) jusqu'aux produits congelés. Le bureau du Conseil de ville vous propose d'attribuer le don de CHF 2000.- à cette association, qui a besoin, pour conserver les denrées non distribuées d'une semaine à l'autre, d'un frigo."

Au vote, un don de CHF 2'000.- en faveur de "Table couvre-toi" est accepté à l'unanimité.

5. Modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois : décision

Rapport du Conseil municipal :

La loi sur la protection de la population et sur la protection civile prévoit la constitution, également à l'échelon communal, d'organe de conduite en cas de catastrophe. Elle permet aux communes de se regrouper. Les catastrophes envisagées auront rarement un impact limité au territoire d'une seule commune. Aussi, il est apparu que des motifs d'efficience justifiaient un regroupement des communes et la mise sur pied d'un organe de conduite régional. Les mêmes motifs d'efficience ont conduit à confier cette mission de conduite au Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois, qui dispose déjà de ressources évidentes dans le secours et l'aide à la population. La réalisation de cet objectif impose de modifier le Règlement du Syndicat du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois. C'est cette modification qui est soumise au Conseil de ville. Du point de vue financier, les dépenses sont estimées à 30 centimes par habitant et par année. La mise sur pied d'un organe de conduite exclusivement communal conforme aux exigences de la législation n'entraînerait certainement pas des coûts moindres. Notons enfin que les communes conserveront un organe de conduite, mais qu'il sera réduit au niveau de sa composition. Sa tâche essentielle sera de débloquer les moyens financiers nécessaires sur demande de l'organe de conduite régional. Il pourra être composé du maire et/ou du conseiller municipal en charge de la sécurité et du responsable des finances.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal unanime recommande l'approbation de la modification du règlement proposée.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, président, demande si un membre souhaite prendre la parole avant de traiter le règlement article par article, voire page par page.

...Aucun membre ne souhaite prendre la parole à ce stade...

M. Thierry Spring, président, passe en revue le règlement page par page.

...Il n'y a pas de modification demandée sur les articles...

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance des différents articles du règlement d'organisation. Le regroupement des forces d'intervention ainsi que la mise sur pied d'un organe de conduite régional nous paraît très important afin de garantir la sécurité de la population en cas de catastrophe. Par conséquent, le parti libéral radical approuve la modification du règlement en question."

Mme Christiane Baur Widmer, SOC : "Les catastrophes sont de plus en plus fréquentes dans le monde et si notre région a été épargnée jusqu'à ce jour, nul n'est réellement à l'abri. Nous ne pouvons dès lors que saluer la constitution d'un organe de conduite en cas de catastrophe. Il faut bien reconnaître que les catastrophes ne connaissent pas les limites communales, d'où l'importance d'un regroupement des communes au niveau régional. De plus, l'idée de confier cette mission au Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois semble très judicieuse. A cela s'ajoute encore que sur le plan financier, ce regroupement permet aussi d'abaisser les coûts et ne devrait ainsi, si l'on croit la documentation reçue, pas dépasser 30 centimes par habitant et par année. La fraction socialiste approuve donc la modification du règlement proposé."

...Mme Mélanie Erard, AJU, quitte la séance. Il est 18 h 25...

Mme Nicole Leblois, AJU : "Afin de répondre aux exigences légales en matière de protection de la population en cas de catastrophe, notre commune devrait mettre sur pied un organe de conduite qui aurait un coût certain. Aussi, la création d'un seul organe de conduite, géré par le Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois, nous semble approprié, tant sur le plan de l'efficacité que sur celui du coût, estimé à 30 centimes par habitant. Par conséquent, la fraction alliance jurassienne approuve la modification du RO du Syndicat de communes du CRC."

Au vote, la modification du règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois Tramelan relative à l'organe de conduite en cas de catastrophe du Jura bernois est acceptée à l'unanimité.

M. Thierry Spring, président : "Nous avons constaté que Mme Mélanie Erard, AJU, a dû quitter la séance. Devons-nous l'excuser ?"

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "Oui. Veuillez excuser Mme Mélanie Erard, AJU, qui vient d'apprendre un décès dans sa famille."

M. Thierry Spring, président : "D'accord, nous prenons note."

6. Rapport final de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier – approbation et dissolution de la commission temporaire : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier.

Ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil de ville. L'approbation porte sur les propositions formulées par la commission (page 6 du rapport). Il s'agit pour le Conseil de ville de prendre connaissance du contenu des modifications retenues par la commission, en s'exprimant à leur sujet si cela est souhaité. Sur cette base, les prochaines autorités, élues pour la période 2015-2018, décideront des suites à donner aux propositions de la commission et fixeront le calendrier de leur mise en œuvre en cas d'acceptation par l'organe compétent. Enfin, l'approbation porte sur la fin de l'activité de la commission temporaire et, par voie de conséquence, sur sa dissolution.

Le Conseil municipal, unanime, remercie la commission temporaire pour le travail accompli et recommande l'approbation des propositions formulées au terme du rapport.

Ouverture de la discussion :

M. Thierry Spring, président, propose de traiter le règlement page par page, puis d'analyser les annexes. Les annexes 4 et 5 seront examinées page par page. En cas de question il demande à être interrompu.

M. Thierry Spring, président : "Pour rappel, l'approbation portera sur la proposition formulée par la commission en page 6, je cite : "Ce rapport est présenté au Conseil de ville qui, dans un premier temps, dans sa séance du 11 décembre 2014, en prend connaissance. Il appartiendra alors aux prochaines autorités, élues pour la période 2015-2018, de décider des suites à donner aux propositions de la commission. La commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier estime, avec le dépôt de son rapport, avoir rempli son mandat et demande décharge et dissolution de la commission temporaire.". Maintenant, nous allons passer en revue le rapport. "

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance de ce rapport et remercie ses auteurs pour le travail effectué et la précision de celui-ci. La fraction alliance jurassienne relève tout d'abord l'importance de la création d'un bureau des ressources humaines. La gestion du personnel étant une charge conséquente, la constitution de ce bureau déchargerait les commissaires qui doivent actuellement intervenir dans la nomination du personnel, alors qu'ils n'ont pas forcément les compétences requises. Ce bureau serait formé du maire, du chancelier, et de l'administrateur des finances. Si le sujet l'exige, les autres chefs de service participeraient aux séances et en cas d'engagement, les commissions seraient associées, ce qui est une bonne proposition. Nous pensons qu'à l'heure actuelle, la création d'un bureau comme celui-ci répond à un véritable besoin. Le deuxième point que nous avons relevé est l'importance de disposer d'un service informatique de pointe. Nous ne pouvons qu'approuver cette réflexion. En troisième lieu, la fraction alliance jurassienne a pris acte du nouvel organigramme, qui exigerait bien entendu une adaptation des fonctions et des classes de traitement qui seraient simplifiées. Le souhait de tous serait bien évidemment que cette nouvelle classification conduise à une hausse générale des salaires. Cependant, la réalité financière nous rattrape rapidement. Ce rapport nous l'explique bien. Les salaires actuels seraient bien entendu acquis. Et même si nous savons que les salaires communaux peuvent être moins élevés qu'ailleurs, la Municipalité offre des avantages que l'on ne retrouve pas partout. La commission rappelle l'effort financier qu'a fait la commune lors du changement de caisse de pension. En effet, les frais de modification de caisse ont été pris en charge par celle-ci, soit un crédit de CHF 900'000.-. La commission temporaire de

révision du statut de personnel propose aussi une allocation de résidence qui serait versée aux agents domiciliés à Saint-Imier. C'est une bonne mesure, qui revalorise les salaires, et a plus d'impact pour les petits revenus, ce que nous saluons. Dans les modifications de la réglementation du statut du personnel proposées, nous sommes aussi contents de voir que le congé maternité est porté à 16 semaines, l'allocation naissance introduite et les primes de fidélité rendues plus attractives. Pour terminer, le seul point de l'organigramme qui rend notre fraction un peu perplexe est l'ajout d'une nouvelle commission : la sécurité. Les membres du Conseil de Ville avaient en effet émis le souhait de ne pas augmenter le nombre de commissions. N'oublions pas qu'aujourd'hui il est de plus en plus difficile de trouver de nouveaux membres pour venir siéger en commission. De plus, la fraction alliance jurassienne pense que le Conseil municipal est tout à fait légitimé pour cette tâche. Nous pensons que nos élus au Conseil municipal pourront traiter les problèmes de sécurité directement et sans intermédiaire. La fraction alliance jurassienne approuve la fin de l'activité de la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier et remercie leurs membres pour la tâche accomplie."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du Rapport final de la commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier. Comme il est dit dans les propositions dudit rapport, les prochaines autorités, élues pour la période 2015-2018, décideront des suites à donner aux propositions de la commission et fixeront le calendrier de leur mise en œuvre en cas d'acceptation par l'organe compétent. Nous demandons donc aux futurs conseillers municipaux de soumettre, le moment venu, ce dossier, pour décision, à l'organe compétent. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré à l'élaboration du rapport et acceptons de dissoudre la commission temporaire."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Ce rapport est le fruit d'un très long travail, puisqu'il a déjà commencé lors de la précédente législature. L'organisation actuelle de la commune remonte à plusieurs décennies. Une époque où la commune de Saint-Imier ne disposait pas d'ordinateurs, ou personne n'avait d'ordinateur à la maison, internet était "inconnu", et l'on ne parlait pas de libéralisation d'un certain nombre de services publics. Beaucoup de choses ont changé depuis l'époque où cette organisation avait été mise en place. Au cours de cette législature, nous avons maintenu la décision de garder un Conseil municipal à 7 membres. Ce rapport contient quelques "éléments clefs", qui ont déjà été mentionnés par la fraction alliance jurassienne. Il y a notamment le bureau des ressources humaines. Un autre élément c'est la proposition d'avoir un Conseil municipal à 7 membres, ce qui n'est pas un changement par rapport à ce que nous connaissons, mais d'avoir 7 départements, et 7 chefs de service. Nous relevons aussi la position du service informatique dans l'organigramme communal, il est important d'avoir un service informatique à notre époque. Nous estimons donc que le moment est venu de prendre une décision. Nous disposons de suffisamment d'éléments pour cela. La fraction socialiste unanime approuve ce rapport. Nous approuvons également la proposition de dissolution de la commission. Encore une chose, il est vrai qu'une commission de sécurité s'ajoute. Par contre, si l'on crée une seule commission scolaire plutôt que deux comme actuellement (primaire et secondaire), le nombre de commission restera le même. Nous remercions la commission temporaire pour la qualité du travail réalisé."

...Mme Katia Ermel, AJU, rejoint le bureau du Conseil de ville. Il est 18 h 27...

M. Thierry Spring, président, "Avant de passer au vote, je salue Mme Katia Ermel, AJU."

M. Thierry Spring, président : "Au vote, les personnes qui acceptent que le rapport établi par la commission temporaire de révision du statut du personnel de Saint-Imier soit transmis aux prochaines autorités pour la période 2015-2018, qui décideront des suites à donner aux

propositions de la commission et fixeront le calendrier de leurs mises en œuvre, ainsi que la dissolution de ladite commission, le manifestent en se levant."

Cet objet est accepté à l'unanimité.

7. Rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics" : décision

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics" déposée le 23 juin 2011 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier (version antérieure au 26 avril 2012), il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "C'est avec un vif intérêt que le parti libéral radical a pris connaissance du rapport de la commission temporaire chargée de traiter la Motion : Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics. Le rapport est très technique et recense quasiment tous les besoins et les projets identifiés, à l'exception d'un seul qu'on pourrait ajouter sous point 2.1.2, page 3, Transport des différents quartiers de Saint-Imier au centre de la localité, et notamment à proximité des commerces locaux et des grandes surfaces. Cette offre pourrait éventuellement être étendue aux villages voisins. En effet, les habitants des quartiers éloignés du centre n'ont aucun moyen de transport public ou privé, pour venir au centre pour y faire leurs achats, aller à la banque, en consultation chez leur médecin, voire y passer un moment convivial sur une terrasse en été, ou retrouver des connaissances dans un établissement public. Nous avons demandé au service concerné de la commune de nous indiquer quelques distances que les non-motorisés doivent parcourir, parfois chargés de sacs à commissions lourds, sans compter les personnes à mobilité réduite. Quelques exemples : depuis l'immeuble de la Clef 13 G, le plus à l'Ouest, à l'entrée de la Coop, il y a exactement 1270 m, avec le retour 2540 m, en estimant la vitesse à 4 km, ce qui est déjà élevé pour une personne âgée, il faut compter environ 40 minutes. Depuis Tivoli 46 jusqu'au bâtiment qui abrite la Migros et Denner, il ya 1380 m, avec le retour 2760 m, environ 45 minutes. Si l'on prend maintenant le carrefour rue du Soleil – Les Chenevières, à une altitude de 848,50 m et que l'on se rend jusque chez Denner, on passe à une altitude de 812,60 m, ces chiffres nous ont été donnés par le géomaticien de la commune, soit une dénivellation positive et négative totale aller et retour de 72 m environ, soit la hauteur d'un immeuble de 25 étages, qui n'existe pas à Saint-Imier. Ce ne sont donc pas des trajets faciles pour ces habitants, aussi bien en été par forte chaleur, qu'en hiver dans le froid et la neige. Aussi, le parti libéral radical unanime demande que l'on intègre rapidement dans la réflexion un transport motorisé, par exemple avec un véhicule électrique, pour transporter les habitants des quartiers éloignés au centre. Naturellement ce service doit être payant. Il y aura quatre gagnants au moins : les habitants, les commerçants, la qualité de vie, et la convivialité. Nous demandons que cette proposition soit intégrée au rapport de la commission ad hoc, voire déléguée à la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité. En conclusion, nous remercions la commission pour son travail et nous approuvons les propositions formulées dans le rapport."

M. Michel Ruchonnet, SOC : "La fraction socialiste est très satisfaite de pouvoir maintenant disposer de ce rapport faisant suite à la motion déposée en 2011 par M. Francis Daetwyler,

SOC, s'intitulant : Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics. Avec ce rapport, nous disposons d'un état des lieux précis qui démontre bien la relation entre les enjeux d'urbanisme et de développement des transports publics. Ce serait passer à côté du sujet d'envisager l'un des volets sans aborder l'autre. Avec ce rapport, nous disposons d'un fil rouge pour le développement des transports publics avec des propositions à court, moyen, et long terme. Cette problématique a été mentionnée dans le programme électoral de quasi tous les groupes. Saint-Imier attire par ses entreprises beaucoup de pendulaires et il y aura lieu de développer des transports notamment vers le secteur de La Clef. En attendant la nouvelle Halte CFF de ce quartier, l'alternative par des bus semble la solution la plus logique. La desserte de l'Hôpital est également très importante non seulement en raison des patients hospitalisés mais aussi pour toute l'activité ambulatoire auprès des divers spécialistes qui travaillent dans cette institution. Le problème est que la desserte des différents quartiers de Saint-Imier ne sera pas aisée à mettre au point mais elle ne devrait pas être oubliée. Ce rapport explique également avec pertinence que le système à mettre au point devra également tenir compte de nos voisins. Le sujet qui fâche est toujours le plan financier. Tout a un coût, il faut soigner le choix. Il est illusoire de penser que nous pouvons nous payer une desserte toutes les 30 minutes, mais entre rien du tout et un service de transport bien pensé et adapté, il y a tout un monde. Nous comptons sur la prochaine législature pour passer à la réalisation, mais il était d'abord indispensable d'avoir le rapport qui nous occupe ce soir et dont nous remercions les auteurs pour l'excellent travail. En résumé, nous acceptons ce rapport et nous nous tenons à disposition pour œuvrer à la mise en place de ce service de transport public qui doit être considéré comme une priorité."

M. Francis Daetwyler, SOC : "En tant que président de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics", je tiens à remercier les collègues qui viennent de s'exprimer, et de l'accueil positif. Concernant l'intervention de M. John Buchs, PLR, il y a certaines choses qui vont sans les dire, mais des fois c'est encore plus clair lorsqu'on les dit. Lorsqu'on parle de la desserte de l'Hôpital, il est clair que c'est une desserte qui doit permettre à l'ensemble de notre population de se rendre plus facilement à l'Hôpital. C'est intéressant d'avoir calculé les distances et dénivellations dans notre commune, mais si on a une desserte de la zone industrielle, c'est aussi une desserte pour les habitants de ce quartier."

M. Thierry Spring, président : "Merci M. Francis Daetwyler, SOC, pour ce complément."

Au vote, le Rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics" est accepté à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Suite à la demande formulée lors de la dernière séance du Conseil de ville, les conseillers de ville ont reçu les informations reçues concernant l'état des motions, sollicitées par le bureau du Conseil de ville en application de l'art. 3 al. 10 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier (version du 26 avril 2012).

M. Thierry Spring, président, indique ne pas avoir reçu de motion.

M. Thierry Spring, président : "Avant de donner la parole, je souhaite répondre au Conseil municipal qui posait la question suivante dans un courrier datant du 31 octobre 2014. Je vous donne en premier lieu connaissance de ce courrier :

"Monsieur le Président,

L'interpellation "Ascenseurs à la gare de Saint-Imier : 13 mois plus tard le permis de construire n'est toujours pas demandé" a été adressée au Conseil municipal le 29 septembre 2014, dans la perspective du prochain Conseil de ville. Le 30 septembre 2014, elle paraissait dans la presse.

Selon le Règlement du Conseil de ville :

¹ Une interpellation permet de demander des renseignements concernant tout objet relatif à l'administration de la commune.

² L'interpellation est présentée par écrit.

³ Le Conseil municipal y répond immédiatement ou lors de la prochaine séance. Les interpellations remises par écrit au Conseil municipal avant sa séance précédant celle du Conseil de ville reçoivent une réponse immédiatement.

⁴ L'interpellateur peut alors déclarer brièvement s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. Une brève discussion est possible.

Le Conseil municipal a décidé de répondre à l'interpellation déposée le 29 septembre 2014 lors de la prochaine séance du Conseil de ville. La parution dans la presse de l'interpellation plusieurs semaines avant la séance, et donc avant la réponse, pourrait donner l'impression que le Conseil municipal répond tardivement à l'interpellation.

Aussi, le Conseil municipal a décidé de solliciter le bureau du Conseil de ville pour fixer la pratique dans des cas tels que celui-ci. Il s'agit en particulier de savoir si une réponse peut ou non être communiquée avant la séance en cas d'interpellation publiée dans la presse.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées."

La réponse du bureau du Conseil de ville est : "Non". Le fait que l'interpellateur publie son interpellation ne change en rien la pratique qui veut que les réponses soient apportées au Conseil de ville afin que l'interpellateur puisse se déclarer brièvement satisfait ou non. Toutefois si le Conseil de ville avait le désir de modifier cette pratique, il lui faudrait alors modifier son règlement afin d'en formuler clairement les nouvelles procédures. Voilà la réponse que je voulais vous donner."

M. Thierry Spring, président, demande s'il y a des interpellations.

Il n'y a pas d'interpellation.

9. Réponses aux motions et interpellations

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Lors d'un dernier Conseil de ville, je m'étais engagé à suivre le dossier de Jura bernois Tourisme. J'ai donc quelques compléments à apporter à l'interpellation de Mme Talika Gerber, PLR, du 13 décembre 2013, et à celle de Mme Joëlle Häller du 19 juin 2014. En date du 5 novembre 2014 le Conseil municipal a reçu une proposition du comité de Jura bernois Tourisme quant à l'avenir de l'accueil touristique à Saint-Imier. Je vais vous résumer la proposition qui nous est faite. Au niveau de l'accueil physique, il est proposé d'ouvrir le bureau d'accueil, sis à la gare, d'avril à octobre, et durant les mois d'hiver lorsqu'il y a de la neige, selon l'horaire suivant : 9 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17h 00, du lundi au vendredi. Actuellement, c'est ouvert

du mardi au vendredi. Quant au poste du personnel d'accueil, il serait assuré par un stagiaire durant ces heures d'ouverture, alors que l'accueil téléphonique (courriel et téléphone) serait dévié au siège à Moutier, auprès de personnel spécialisé. Un accueil mobile, sous la forme d'un point qui n'existe pas, serait mis en place. C'est un plus qui serait disponible pour les grandes manifestations, les événements. Il s'agirait de renforcer l'accueil et la présence dans un lieu précis. Par exemple, lors de belles journées au sommet de Chasseral, le but étant d'aller à la rencontre des visiteurs. Cette nouvelle organisation permettrait de créer un nouveau poste à 100 %, dévoué au développement des produits touristiques, et en priorité dans les zones phares du Jura bernois, c'est-à-dire La Neuveville, Mont-Soleil et Mont-Crosin, Bellelay, Chasseral, et la Tour de Moron. Sur les cinq, la ville de Saint-Imier est clairement touchée par deux. Cette réorganisation permettrait aussi la création d'un poste à temps partiel pour la promotion des particularités du Jura bernois et le soutien aux prestataires, et aux partenaires. Finalement, un projet d'agenda des manifestations gérées par Jura bernois Tourisme et Suisse tourisme serait mis à disposition des différentes associations culturelles, sportives, et touristiques, permettant une centralisation de l'information. Un agenda unique avec la possibilité, pour les communes du Jura bernois, de reprendre l'information sur leur site internet, ce qui permettrait évidemment d'éviter les multiples saisies au niveau des agendas de manifestations. En ce qui concerne la contribution financière de Saint-Imier, elle resterait inchangée et Jura bernois Tourisme maintiendrait son bail, dans les mêmes bureaux, c'est-à-dire avec le Parc régional Chasseral, à la gare de Saint-Imier. Voilà la proposition qui a été faite par Jura bernois Tourisme. Le Conseil municipal a adressé, le 3 décembre 2014, un courrier au comité de Jura bernois Tourisme, donnant son accord pour un tel projet, après avoir consulté la commission économique et touristique, qui était unanimement favorable, à la condition que les trois communes sièges, à savoir Moutier et La Neuveville en plus de Saint-Imier, valident également ce projet. La prochaine étape c'est l'assemblée générale de Jura bernois Tourisme qui aura lieu le 6 mai 2015, et dans laquelle la réorganisation sera entérinée. Nous attendons les prises de position de La Neuveville et Moutier à ce sujet."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme, pour ces informations."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département du 3^{ème} âge : "Réponse intermédiaire et succincte à la motion du parti socialiste : Planification de la politique du 3^{ème} âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier, transmise au comité de Fondation "Plein Soleil". Le comité de la Fondation "Plein Soleil" a pris les dispositions suivantes :

- Nous avons mandaté, avec l'accord du Conseil municipal, M. Jean-Claude Chatelain, ancien directeur de l'Hôpital du Jura bernois, pour élaborer un projet de concept d'exploitation et de rénovation de l'immeuble Plein Soleil.
- Le comité, à la majorité, a opté pour une rénovation complète du bâtiment avec 20 appartements adaptés pour des personnes âgées ou invalides. Ce projet est devisé à CHF 3'300'000.-.
- Nous avons demandé un cautionnement de CHF 1'000'000.- à la commune. Les commissions concernées ont donné un préavis favorable pour le projet et son cautionnement. Ce dernier devra être soumis à l'autorité compétente soit le Conseil de ville.
- Un groupe de travail sera constitué en temps opportun, pour affiner les derniers détails du futur projet. Le bureau d'architecte mandaté soit Imza Globale Construction SA sera associé aux travaux du groupe de travail.
- Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution du projet et du calendrier

de sa réalisation.

Pour vous fournir des réponses plus approfondies, je désire soumettre cette motion à la commission de la santé afin que celle-ci collabore avec le comité de Fondation Plein Soleil pour vous apporter un rapport final plus étoffé."

M. Thierry Spring, président : "Cette réponse peut être associée à la petite question de Mme Aurélie Juillerat, AJU, qui souhaitait connaître l'état d'avancement du traitement des motions. Nous avons traité ce soir le rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics. Nous n'avons rien reçu concernant les motions "Rester chez soi, le vœu de tout un chacun", "Des vélos électriques à Saint-Imier, "Gestion du parc immobilier des immeubles du patrimoine financier". Nous avons écrit à Mme Aline Ruchonnet, et à MM. Michel Bastardoz et Christian Schluep, respectivement présidente, et présidents, des commissions en charge du traitement de ces motions et n'avons reçu aucune réponse."

M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et des installations sportives : "Tout à fait. Concernant la motion dont ma commission doit s'occuper, le rapport final n'a pu être livré ce soir. La commission de gestion des bâtiments et des installations sportives a traité, lors de plusieurs séances, cette motion. Nous avons dû nous approcher de plusieurs entreprises de la place afin d'obtenir une étude plus approfondie, un œil externe. Il a été impossible de recevoir tous les documents et de fournir un rapport final. Tout en espérant pouvoir garder ce dicastère pour la prochaine législature, je m'engage à vous transmettre, dans une des prochaines séances du Conseil de ville, le rapport final."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département du 3^{ème} âge : "Concernant la motion "Rester chez soi le vœu de tout un chacun", cette motion sera également traité en commission de la santé et figurera dans le rapport final du 3^{ème} âge. Je vais en informer le conseiller municipal qui me succédera."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Merci à M. Francis Daetwyler, M. Christian Schluep, et Mme Aline Ruchonnet, pour les réponses. Nous espérons que nous pourrions prendre connaissance des rapports finaux rapidement."

10. Petites questions

M. Thierry Spring, président, indique avoir reçu plusieurs petites questions, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite question intitulée : Nouvelles entreprises. Le parti libéral radical se réjouit du développement et de la diversification économiques de notre localité. Par souci de transparence totale nous souhaitons savoir :

- a) S'il y des entreprises nouvellement installées (lors des 30 dernières années) à Saint-Imier qui ont profité de rabais fiscaux ?
- b) Si oui quels sont les montants accordés ?
- c) Quelle est l'autorité qui a pris cette décision et sur la base de quel(s) règlement(s) ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "La promotion économique cantonale dispose de plusieurs instruments pour soutenir le développement. Ces instruments sont : la fourniture de renseignements, l'aide à la recherche de biens immobiliers, l'octroi d'aides financières, le

bonus d'exposition, le versement de montants pour la promotion de l'innovation et l'octroi d'allègements fiscaux. Les allègements fiscaux sont donc une mesure de promotion économique cantonale. La compétence pour les décider appartient au Conseil-exécutif. Les allègements fiscaux peuvent être accordés pour des projets d'extension importants mis au point par des sociétés tournées essentiellement vers l'exportation et constituant une force économique significative pour le canton de Berne. La durée et le montant dépendent de la hauteur des investissements et du nombre de nouveaux postes de travail créés dans le canton de Berne. Les allègements fiscaux ne peuvent être octroyés qu'aux entreprises qui ne concurrencent pas directement des sociétés bernoises; une certaine création de plus-values doit par ailleurs avoir lieu dans le canton de Berne : montage, conditionnement, production, prestations comme l'entretien et le conseil, etc. Dans le cadre de la procédure, la promotion économique établit un rapport à l'attention du Conseil-exécutif; elle décrit le projet et fait une proposition. Ce document est transmis au Conseil municipal qui fournit sa prise de position à son sujet. Le Conseil-exécutif statue ensuite. Je ne peux indiquer combien de fois une telle procédure a été suivie ces 30 dernières années. Je peux vous indiquer qu'au cours des 16 dernières années, elle a été suivie à 4 reprises. La commune ne fait pas de promotion particulière des allègements fiscaux. Nous suivons la stratégie fixée et présentons nos instruments : terrains équipés, prêts économiques, etc. Nous n'intervenons pas sur le sujet des allègements fiscaux. Celui-ci est traité exclusivement par la promotion économique cantonale, selon ses critères. Même si l'expérience est limitée à quelques cas, il faut constater que la promotion économique cantonale en fait un usage pertinent et judicieux. Il ne s'agit pas d'une démarche systématique. Les allègements sont toujours partiels et limités dans le temps, dans une mesure adaptée à chaque projet. Dans aucun des 4 cas, l'allègement n'a été complet (100 %)."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci M. le maire."

M. John Buchs, PLR : "Petite question intitulée : Le magazine du service de l'électricité Saint-Imier. Nous sommes déjà intervenus à deux reprises à propos du "Magazine du service de l'électricité Saint-Imier" qui est distribué gratuitement dans tous les ménages. Je vous montre à quoi ressemble ce journal. Mes collègues du groupe, ce lundi soir lors de la séance de fraction, la plupart, ne l'avait pas vu, ou ne l'avait pas aperçu dans leur courrier. Le contenu du no 3-2014 atteint le summum quant à son contenu. C'est à la limite de l'indigence. On y trouve pêle-mêle un article comment allumer correctement son feu de cheminée, puis six pages pour faire de la publicité pour le centre thermal de Loèche-les-Bains, deux pages sur les pompes à chaleur, une recette de soupe de marron et une offre pour l'achat de lampes LED. Jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais eu l'occasion de lire un article relatif au service de l'électricité de Saint-Imier, ni sur la région qui a pourtant autant d'atouts à mettre en valeur que Loèche-les-Bains. Quant à l'offre pour l'achat de lampes LED proposée par 1to1 energy, nous ne la soutenons pas sur le plan commercial. Pourquoi acheter ailleurs, alors qu'un commerce de proximité offre ces lampes LED. En effet, après la fermeture du magasin de La Goule, une professionnelle de la branche a ouvert un magasin qui propose également ce produit et bien d'autres articles qui sont utiles à tous les ménages et aux services communaux. Nous prions le Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Combien coûte "Le magazine" et sa distribution par année commerciale ?
2. Au vu du contenu qui n'intéresse quasiment aucun client du service de l'électricité, ne serait-il pas le moment de renoncer à la distribution du magazine à Saint-Imier ?
3. La commune ne pourrait-elle pas au travers du fonds efficacité énergétique (je crois qu'il y restait à fin 2013 encore CHF 190'000.- sur ce fonds) comme elle le fait d'ailleurs pour les réfrigérateurs, lave-linge, congélateurs, lave-vaisselle promouvoir et participer

financièrement à l'achat de lampes LED pour les ménages par une contribution qui aurait un effet bénéfique sur la diminution de la consommation d'électricité ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En préambule, je dirai que la distribution du journal Energy Forum élaboré par l'entreprise Youtility faisait partie d'un concept marketing autour de la marque 1to1 energy mis en place par les BKW et soutenu par des sociétés et distributeurs historiques. C'est en tant que membre de Youtility que la commune de Saint-Imier a diffusé le journal dès 2005. Suite à l'abandon de la marque fin 2013 par les BKW et à une modification de l'action de Youtility, le concept commercial des distributeurs actionnaires de Youtility doit être revu et une partie des prestations fournies par Youtility remises en question voir abandonnées. A partir du 1^{er} janvier 2015 les Services techniques de Saint-Imier abandonneront également l'utilisation de la marque 1to1 energy et devront engager une réflexion sur l'évolution du concept marketing imérien. Je réponds maintenant avec plus de précisions aux 3 questions posées, si ma voix le permet.

1. Combien coûte "Le magazine" et sa distribution par année commerciale ?

La version distribuée par les Services techniques jusqu'à ce jour coûtait CHF 2'400.- par numéro. Jusqu'à fin 2013, ce sont les bonus pour l'utilisation de la marque 1to1 energy qui payaient deux des trois journaux distribués annuellement. En 2014, deux des trois numéros ont été payés par les Services techniques soit 4'800.-.

2. Au vu du contenu qui n'intéresse quasiment aucun client du service de l'électricité, ne serait-il pas le moment de renoncer à la distribution du magazine à Saint-Imier ?

Ces dernières années, le concept marketing des distributeurs historiques des BKW regroupés au sein de Youtility et distribuant la marque 1to1 energy a fortement évolué. D'autre part l'évolution du contenu du journal étant de moins en moins satisfaisant, Youtility a été informé de la décision des Services techniques de Saint-Imier de renoncer au journal Energy Forum en octobre 2014. Le préavis était malheureusement trop court pour annuler la distribution du dernier numéro mentionné dans la petite question du parti libéral radical. Mais ce numéro était le dernier à porter le nom de nos services.

3. La commune ne pourrait-elle pas au travers du fonds efficacité énergétique, comme elle le fait d'ailleurs pour les réfrigérateurs, lave-linges, congélateurs, lave-vaisselle promouvoir et participer financièrement à l'achat de lampes LED pour les ménages par une contribution qui aurait un effet bénéfique sur la diminution de la consommation d'électricité ?

Les actions financées par le fonds pour l'efficacité énergétique sont élaborées par la commission ad hoc. Cette proposition sera discutée lors de la prochaine séance de la commission qui aura lieu début 2015."

M. John Buchs, PLR : "Je suis très satisfait de la réponse de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement."

Mme Talika Gerber, PLR : "Petite questions intitulée : Problèmes informatiques. Alors que Tramelan (nombre d'électeurs sensiblement égal au nôtre) et Moutier (population nettement plus importante) avaient depuis longtemps annoncé les résultats des votations communales 2014, notre commune se distinguait en ne pouvant pas fournir les résultats du Conseil de Ville. Les informations fournies parlaient de problèmes informatiques. Nos questions :

a) L'origine du (des) problème(s) a-t-elle été identifiée ?

- b) Ce(s) problème(s) étaient-ils liés à ces grands mystères qui entourent très souvent le monde de l'informatique et des bugs, donc hautement imprévisibles ?
- c) Ou alors les simulations faites avant le déroulement des élections, n'ont-elles pas été suffisamment pertinentes ?
- d) Si la réponse à la question précédente est oui, qui assume la responsabilité de ce manquement ?
- e) Quelles sont les mesures qui ont été décidées ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous donne connaissance du rapport de Prime public du 30 novembre 2014, puis, je vais essayer d'interpréter ce rapport, et répondre à vos questions. Voici le rapport :

"1. Constat :

Certain(s) candidat(s) n'avaient aucun suffrage sur les Formulaire 5 de résultats.

Pourtant, ces derniers avaient reçu des suffrages comme l'attestent les feuilles de contrôle des enveloppes ainsi que le bouclage du cercle électoral, affiché comme complet.

2. Résolution :

Nous avons résolu ce problème à l'aide de l'entreprise éditrice du logiciel, SESAM AG, également disponible (de piquet) les jours d'élections.

Nous avons exécuté ce script :

...le script n'est pas lu...

"Ce dernier corrige le candidat "Fiechter Springenfeld Nathalie" qui n'avait pas de cumul renseigné. D'autre part le candidat cumulé n'avait pas d'identifiant de personne sur le candidat cumulé (les candidats cumulés sont inscrits 2x).

Suite à cela, il a fallu exporter les résultats (enveloppes); remettre à 0 l'élection (passage actif – test – actif); importer les résultats (enveloppes) exportés au préalable; remettre les résultats des totaux manuellement; clore l'élection (processus habituel).

Cela a résolu le problème.

3. Explication :

C'est certainement à l'enregistrement du candidat cumulé que l'erreur s'est produite. Mais nous ne pouvons garantir cette explication. Peut-être que l'élection teste n'a pas fourni suffisamment de voix à ce candidat pour "tester" l'erreur. Le fait qu'il manque l'identifiant du candidat nous met sur cette piste probable.

4. Conclusion :

Selon notre expérience et celle de l'éditeur notamment, et basé sur notre nombre de références (plus de 300 entités publiques au Canton de BE dont les Villes de Bienne et Berne ainsi que la bourgeoisie de Berne) :

- a) nous pensons que le fait d'avoir à la Commune de Saint-Imier des numéros identiques de candidats cumulés est un facteur de risque, puisque à notre connaissance, c'est l'unique commune à procéder ainsi;
- b) nous profitons de l'occasion pour recommander à la Commune de Saint-Imier de numérotter les enveloppes en partant de 0 à chaque changement de partis, processus également utilisé par l'ensemble de nos références;
- c) la prochaine élection communale de Saint-Imier sera soumise à un contrôle particulier, à sa préparation de la part de l'intégrateur Prime Technologies SA et de l'éditeur SESAM AG."

En bref, et si j'ai bien compris, ce qui distingue Saint-Imier de Tramelan et de Moutier c'est que dans l'établissement des listes électorales, les candidats, lorsqu'ils sont cumulés ont le même numéro, parce que l'on peut penser qu'un numéro correspond à un nom. Eh bien dans le domaine informatique cela ne va pas. Il vaudrait mieux avoir des espèces de "jumeaux informatiques" lorsqu'on est cumulé, et avoir des numéros différents pour chaque ligne de cumul. Nous serions la dernière commune, en tout cas de cette liste, à appliquer ce qui paraît logique. Il faudra, et il est conseillé, de vous attribuer des "jumeaux informatiques" lorsque vous serez, si cela vous arrive, cumulés."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour ces précieuses informations. J'espère que l'on pourra éviter, à nouveau, un bug dans 4 ans."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Petite question intitulée : A quoi sert la lanterne publique à la rue Francillon ? Depuis plusieurs semaines les publications officielles affichées dans la lanterne de la rue Francillon ne sont que très partiellement lisibles, voire pour les publications au bas de la lanterne totalement illisibles. Ce défaut existe depuis plusieurs semaines et malgré les élections rien n'a été entrepris pour corriger les défauts constatés. Nous regrettons une fois de plus le manque de réactivité des responsables de l'entretien de la lanterne. Nous rappelons que cette lanterne est officielle et doit donc être opérationnelle. Nous attendons une réparation rapide du défaut. Question :

- Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas ordonné la réparation de l'objet avant les élections ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "N'ayant pas connaissance de votre petite question, je n'ai pas pu préparer une réponse. A dire vrai, en tant que conseiller municipal en charge de l'équipement, j'ignorais complètement le mauvais état de cette lanterne. Je l'ai appris ce soir. Je vais vous répondre plus en détails lors de la prochaine séance."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci d'entreprendre les travaux nécessaires au bon fonctionnement de la lanterne publique."

M. John Buchs, PLR : "J'ai encore une petite question qui n'était pas prévue. Cette après midi, lorsque je consultais le site internet d'une radio locale, j'ai trouvé un article très intéressant qui annonçait le projet d'assainissement de la Patinoire d'Erguël avec 3 variantes. La source de cette information étant inconnue, j'ai également écouté le récit du journaliste à midi. Il y a une chose qui m'inquiète, c'est la responsabilité causale. Dans l'article il est mentionné : "le toit ne supporte plus une charge de plus 280 kg par m²". J'ai pris contact avec un ingénieur qui m'a dit que 280 kg m² cela représente 5 à 7 centimètres de neige. Ma question, qui assume la responsabilité causale, et qui interdira l'accès à la Patinoire d'Erguël lorsqu'il y aura de la neige. Il vaut mieux prendre des mesures préventives avant qu'un accident ne se produise."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est un problème qui est connu de la Coopérative de la patinoire. M. Christian Schluep, chef du département des bâtiments et des installations sportives, complétera ma réponse au besoin. La responsabilité incombe au propriétaire et à l'exploitant. Lors de l'exploitation, lorsqu'il est constaté un apport de neige trop important, c'est l'exploitant qui doit prendre les mesures pour interdire l'accès à la Patinoire d'Erguël ou prendre des mesures de déneigement."

M. John Buchs, PLR : "Est-ce que M. le maire pourrait préciser qui est l'exploitant. C'est important."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'exploitant est la Société coopérative de la patinoire."

M. John Buchs, PLR : "Merci. Je suis satisfait."

11. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "Ceci sera ma dernière intervention. Ma dernière réponse est à une question posée par M. John Buchs, PLR, ce qui en soit n'est pas une surprise."

...rires...

M. Stéphane Boillat, maire : "Elle concerne la réponse à la petite question intitulée : Gare CFF une image parfois consternante : On peut faire mieux. Nous l'avons transmise, et en date du 12 novembre 2014, nous avons reçu des CFF la réponse dont je vais vous donner lecture :

"Nous vous remercions de votre lettre qui a retenu notre meilleure attention. Tout d'abord, nous regrettons que certaines de nos prestations ne vous donnent pas entièrement satisfaction et nous vous présentons nos excuses. En ce qui concerne les problèmes de propreté en gare, nous pouvons vous informer ainsi : Nous sommes bien conscients de cette problématique générée par des individus peu respectueux et c'est pourquoi, le temps consacré aux nettoyages dans cette gare a été fortement augmenté. Les problèmes de sécurité et d'incivilités sont malheureusement en augmentation. Initialement rencontrés principalement en régions urbaines, ils s'étendent maintenant à l'ensemble du territoire et les transports publics n'en sont pas épargnés. Nous attirons votre attention que seuls, les CFF ne peuvent résoudre le problème de clients irrespectueux. Juridiquement, notre entreprise n'a pas les compétences légales en matière d'éducation d'autrui. L'assortiment de billets que vendent les collaborateurs "Avec" est essentiellement basé sur le trafic Suisse. L'offre de billets pour l'étranger, ainsi que certaines autres prestations sont tellement complexes qu'il n'est pas envisageable qu'ils soient distribués par du personnel ayant bénéficié d'une formation succincte. Des cours de familiarisation avec les distributeurs à billets ont été organisés par le passé, notamment avec le partenariat de l'association Pro Senectute. De tels cours peuvent à nouveau être mis en route sur simple demande. Pour conclure, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre afin de satisfaire au mieux tous nos clients. En espérant pouvoir compter sur votre compréhension, nous vous adressons, Monsieur Le Président, Messieurs, nos salutations distinguées."

J'en ai terminé."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie le Conseil municipal pour sa démarche auprès des CFF, et c'est aussi pour moi la dernière fois que je peux dire à M. le maire que je suis satisfait de sa réponse."

12. Divers et imprévu

Mme Joëlle Häller, PLR : "Durant cette législature, le Conseil de ville a tenu 25 séances. Seuls deux collègues de notre conseil ont participé à toutes les séances, il s'agit de M. Thierry Egli, AJU, et de M. John Buchs, PLR. Félicitations à tous les deux pour cette fidélité."

...Applaudissements...

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Permettez-moi, au nom d'Alliance jurassienne, de faire la déclaration suivante :

En 1978, les partis autonomistes de Saint-Imier ont décidé d'unir leurs forces et de fusionner en un seul et même parti, Alliance jurassienne. D'abord largement minoritaire, ce parti a su au fil des ans se faire une place au sein paysage politique imérien. Tout ne fut pas facile pour les militants de la première heure. Mais à force de courage (car il en fallait) et d'abnégation, ils ont fini par se faire accepter et se faire respecter. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés! Petit à petit Alliance jurassienne est donc devenue plus fréquentable. Peut-être s'était-elle assagie? Dans les années 90, l'heure était clairement au dialogue plutôt qu'à la confrontation, avec en toile de fond la signature de l'accord du 25 mars 1994 qui a donné naissance à l'Assemblée interjurassienne. C'est dans cet esprit de réconciliation que les statuts d'AJU ont été modifiés, autonomie et pouvoir décisionnel devenant désormais les objectifs prioritaires. Un tournant fut atteint lors de la nomination de Stéphane Boillat à la présidence de ce qui s'appelait alors le Conseil général en 1997. Un pas supplémentaire, et non des moindres, était franchi l'année suivante lorsque ce même Stéphane Boillat était élu à la mairie, alors que dans le même temps deux membres d'AJU, Anne Baume et Silvio Dalla Piazza, accédaient à l'exécutif. Restait à prouver à celles et ceux qui leur avaient fait confiance que nos membres étaient capables de tenir les rênes de la commune. Les réélections successives de Stéphane Boillat et le maintien des deux sièges au Conseil municipal sont là pour le confirmer. Dans leur sillage, les membres d'Alliance jurassienne, en dehors de toute considération partisane, ont continué à œuvrer tant au législatif qu'au sein des commissions pour le bien de la commune et avec le concours indispensable des autres formations politiques. Lorsque je suis entré au législatif en 2000, les débats étaient cordiaux, même si parfois quelques piques lancées çà et là venaient les animer. Puis survint l'échéance du 24 novembre 2013. Le regain de tensions fut palpable, les fronts plus marqués, les discours plus virulents jusqu'au résultat final que l'on connaît. Ce fut un énorme coup de massue. Alliance jurassienne avait-elle encore sa place dans le paysage politique d'une cité qui avait on ne peut plus clairement rejeter l'un des fondements mêmes du parti ? Les avis étaient très partagés, AJU était proche de se saborder. On ne pouvait décemment pas poursuivre notre action en niant ce résultat. Persuadés que ce vote n'était nullement dirigé contre les membres d'Alliance jurassienne qui faisaient un bon travail pour la commune, une frange, finalement majoritaire, de nos membres a opté pour la poursuite de l'aventure en prenant acte de la décision de la population, en changeant d'appellation, en modifiant les statuts et en renouvelant ses rangs. Avec le succès que l'on sait ! Le 30 novembre ARC est devenu le premier parti imérien ! Et si ce soir je suis forcément un peu triste de signer cette déclaration qui marque la fin d'Alliance jurassienne, je suis par contre extrêmement heureux des résultats obtenus par les listes ARC. La population, nullement schizophrène, a clairement manifesté son soutien à notre mouvement en nous témoignant sa confiance. Les gens ont compris que nous avons respecté leur décision, que nous avons tourné la page, sans pour autant renier nos valeurs ni nos convictions. Ce succès sans précédent n'a rien à voir avec un repli identitaire, au contraire. Dieu sait si les personnes qui composent le parti sont des gens ouverts et progressistes. Je tiens ici, au nom d'Alliance

jurassienne, à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont voté pour les listes ARC. AJU s'en va mais ARC reprend le flambeau ou plutôt ses flèches pour viser d'autres cibles au niveau communal et régional. Symbole de cette passation de pouvoir en douceur plutôt que dans la douleur, c'est Stéphane Boillat, AJU, qui cède sa place à Patrick Tanner, ARC. J'adresse officiellement au nom de notre fraction toutes mes félicitations au nouvel élu. Dimanche 30 novembre, la fête fut belle, la joie immense ! Bravo Patrick et tout le meilleur pour ton futur mandat."

...Remise d'un cadeau d'Alliance jurassienne
à M. Patrick Tanner, maire de Saint-Imier dès le 1^{er} janvier 2015...

...Applaudissements...

M. Jean Luc Berberat, AJU, "A tout seigneur, tout honneur, mes derniers mots vont à M. Boillat. Stéphane, Ce soir, tu tires ta révérence, comme du reste (j'en ai compté) 21 autres personnes de cet hémicycle. Avec tout le respect que j'ai pour toutes celles et tous ceux qui ont consacré du temps et de l'énergie à la chose publique, ton départ revêt évidemment une autre dimension, toi qui as occupé la plus haute fonction de notre commune durant 16 années et qui as marqué de ton sceau l'histoire de cette cité si chère à tes yeux. Sans vouloir faire ton panégyrique qui te mettrait forcément mal à l'aise, car tu as toujours relevé le mérite des autres avant le tien, permets-moi de t'adresser ces quelques mots en guise de reconnaissance et de remerciements. Je commencerai par citer quelques chiffres qui forcent le respect. Si mes calculs sont exacts, tu prends part ce soir à ton 95^{ème} Conseil de ville. Selon mes estimations tu dois approcher les 721 séances du Conseil municipal. A cela s'ajoutent les innombrables séances de commissions, les représentations, les délégations, les invitations, et j'en passe... Être maire pendant 16 ans, c'est davantage qu'une vocation, c'est un véritable sacerdoce et dresser la liste de tes réalisations prendrait bien trop de temps et les gens ici présents ne me le pardonneraient pas. Mais si jamais, cette liste est là et je la mets volontiers à disposition de celles et ceux que cela intéresserait. Pour faire court, il suffit de regarder notre cité pour constater combien elle a changé en 16 ans et, contrairement à nous, elle a rajeuni et s'est embellie ! Tu me rétorqueras [AJU] à juste titre que si Saint-Imier s'est transformé, ce n'est pas uniquement grâce à toi. En effet tu as toujours insisté sur l'importance de la collaboration avec tous les partenaires. L'union des forces, loin d'être acquise au départ, était indispensable pour que les projets aboutissent. A l'heure du bilan, tu as souligné que rien n'aurait pu se faire sans un remarquable esprit d'équipe. Mais force est d'admettre que si chacun a tiré à la même corde, c'est en très grande partie grâce à toi, et ce n'est pas là le moindre de tes mérites. Cette entente cordiale qui a marqué ton règne est un des éléments essentiels qui explique les succès de ta politique. Tu as toujours su faire de tes adversaires des alliés, sans pour autant renier ni tes convictions profondes, ni tes propres visions de ce qui représentait à tes yeux le bien de Saint-Imier. Sur ce point-là tu mérites la palme en tant que maître du consensus. Moi qui traîne la réputation d'avoir un tempérament moins consensuel (c'est même écrit dans les journaux), j'avais je l'avoue parfois de la peine à te suivre, à te comprendre. Au regard de ce qui a été fait, force est de constater que c'est toi qui avais raison. Rarement un homme politique est parvenu à faire l'unanimité aussi longtemps. Tu as été le maire de tous les Imériens, tout en amenant tes propres valeurs, tes idées, tes visions d'avenir. Ta maîtrise des dossiers, quels qu'en fussent les domaines, était sans faille, jamais prise en défaut. C'était juste... impressionnant. A ces compétences hors du commun s'ajoutent d'innombrables qualités telles que l'abnégation, l'intelligence, la patience, la discrétion, la modestie, le calme, le désintéressement, le respect, l'honnêteté, la générosité et l'intégrité et..., j'en passe... Mais derrière cette force tranquille se cache aussi un homme sensible et à une ou deux reprises j'ai senti la carapace se craqueler face aux vents contraires. Je t'ai senti fatigué, à deux doigts même de tout abandonner. Après tant d'années à te battre sans relâche pour cette commune, c'était bien normal. Et la chape de plomb qui s'est abattue sur nous en ce 24 novembre 2013, alors que nous voulions simplement construire ensemble, a

laissé des traces. Mais malgré tout, tu as su trouver l'énergie nécessaire pour faire la part des choses, prendre acte de cette décision nette et sans appel, pour te relever et poursuivre un an encore ton action. Bien t'en a pris. Les résultats extraordinaires du 30 novembre sont le fruit de ton travail incessant pour notre commune, un plébiscite pour ton action, le témoignage de gratitude et de reconnaissance d'une cité qui te doit beaucoup et qui te dit merci pour tout ce que tu as fait pour elle. Ton mandat s'achève en apothéose ! Tu as dit qu'un maire doit d'abord aimer les gens. Mais si tu as aimé les gens, sache que la réciproque est tout aussi vraie. Chapeau bas, Stéphane ! Tu vas nous manquer, mais tu peux partir le cœur léger, avec le sentiment du devoir accompli, tu peux désormais transmettre sereinement les clés de la cité à ton digne successeur qui, avec l'appui de tous, va poursuivre sur la voie que tu as tracée. Merci et que ton avenir soit radieux ! Tu le mérites amplement."

...Remise d'un cadeau d'Alliance jurassienne à M. Stéphane Boillat, maire...

...Applaudissements,
les gens dans la salle se lèvent les uns après les autres...

Mme Talika Gerber, PLR : "C'est avec beaucoup d'émotion qu'au nom de ma fraction je prends congé d'une des personnes ayant influencé de manière décisive la politique de notre cité. Les quelques mots que je vais prononcer s'adressent à John Buchs, qui a décidé après plus de 40 ans de loyaux services de se retirer pour prendre un petit peu de recul et surtout un peu de repos; je crois pouvoir affirmer que sa retraite politique ne sera peut-être pas aussi catégorique qu'annoncée, car John a la politique qui coule dans ses artères. Conseil de ville, conseil municipal, et maire, pendant plus de deux législatures il n'a pas compté son temps pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Intransigeant dans l'approche des dossiers aussi bien pour ses adversaires politiques et peut-être plus encore pour les représentants de sa famille PLR, il a toujours su placer l'Homme dans sa réflexion, fidèle en cela à l'origine du radicalisme. En descendant dans la rue, aussi étrange que cela puisse paraître pour un PLR, avec toute la population imérienne pour défendre le fleuron de nos entreprises locales, la Compagnie des Montres Longines, et en s'adressant directement au conseiller fédéral responsable du département de l'économie, il a montré que la défense de son Saint-Imier était la ligne directrice de son engagement. Mais pour un homme comme John les jours n'ont pas 24 heures, mais 36 ou 48; en effet, comme si toutes les responsabilités acceptées en tant que conseiller ou maire ne lui suffisaient pas, il s'est engagé et s'engage avec l'énergie qu'on lui connaît dans les événements rythmant la vie associative de notre localité. 1100^{ème} anniversaire de Saint-Imier, engagement dans les sociétés sportives, engagement tout en discrétion dans l'aide aux personnes défavorisées, et bientôt encore le coordinateur des forces engagées pour accueillir une étape du Tour de Romandie. Ce ne sont là que quelques exemples qui montrent toutes les facettes de l'engagement de John Buchs. Il peut quitter nos rangs fier du chemin parcouru au sein des divers législatifs et exécutifs. Les dernières élections l'ont rassuré; des forces jeunes et nouvelles seront présentes à la prochaine législature au sein de notre fraction; la relève, et la présence de son petit-fils dès 2015 dans la fraction qu'il va quitter à la fin de cette année vont certainement l'aider à passer la main : "Mission accomplie". Merci encore John pour tout ce que tu laisses à notre cité, merci aussi à ton épouse pour t'avoir soutenu inlassablement, jour après jour. La fraction PLR, la section PLR de Saint-Imier sont fières de compter un Homme de ta valeur parmi eux et te souhaitent une retraite politique aussi heureuse que possible. Je profite aussi de m'adresser à d'autres représentants de notre famille politique qui quittent la scène de notre Conseil de ville. Un grand merci à MM. Eric Achermann, Sener Kalayci, Pierre Jeanneret, Frédéric Bürki, et Thierry Spring, pour leurs activités consacrées à la collectivité. Notre démocratie fonctionne parce que des personnes comme vous acceptent de prendre en charge des responsabilités parfois très lourdes et surtout prenantes en temps et en énergie. Un grand merci à vous; Saint-Imier peut être fière de vous compter parmi ses citoyens. Merci Messieurs de m'avoir aidée à découvrir que la Politique, souvent décriée, est grande

lorsqu'elle signifie engagement pour le bien de chacun."

...Applaudissements...

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département des œuvres sociale : "Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chères citoyennes et citoyens, un court au revoir, pendant 4 ans j'ai été à la tête du dicastère des œuvres sociales, AVS, des aînés, de la jeunesse, et de la santé. J'ai pris ma charge à cœur et œuvré pour le bon fonctionnement de tous ces services. Je laisse derrière moi plein de projets. Fondation Plein Soleil et sa rénovation, Hébron 60 et son agrandissement, etc. Je me réjouis d'avoir pu mettre sur pied un Service social fort et très bien dirigé, une nouvelle collaboration de l'AVS avec différentes communes, la création d'un poste d'infirmière scolaire, et d'un accueil de la jeunesse dans son centre Espace Jeunesse d'Erguël. Je voulais remercier tous les commissaires sans qui je n'aurais pas pu mener à bien tous ces projets. Avec un peu d'humour pour les ronchons et ceux qui critiquent, je propose simplement de s'engager en politique. Je dois tout de même signaler qu'en 2014 il n'y a pas encore vraiment de place en politique pour une femme, qui en plus a un handicap physique. Pour finir, un immense merci à tous celles et ceux qui par un sourire un parole m'ont donné la force de mener à bien mon mandat. Et comme le disait la "Môme Piaf" : "non rien de rien, non je ne regrette rien"."

...Applaudissements...

M. Thierry Spring, président : "J'ai ici et maintenant la très lourde tâche d'apporter le mot de la fin, mais la fin de quoi ? Et bien la fin d'une législature d'une part, mais également la fin d'un parcours de vie pour bon nombre d'entre nous, qu'ils soient présents ce soir dans cette salle ou non. Et je pense en cela à tous nos commissaires qui ne reprendront pas d'activité dans une commission lors de la prochaine législature. La fin d'une étape est le moment privilégié pour remercier l'ensemble des participants qui ont parcouru l'étape en votre compagnie, et qui au travers de cette étape et de leurs actes ont fait vivre et grandir Saint-Imier. Je souhaite donc féliciter et remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour le bien-être des autres. Je commence par dire Merci aux membres des commissions permanentes et non permanentes, qui dans l'ombre mais brillamment, accomplissent tous les travaux de préparations nécessaires et indispensables aux délibérations de notre Conseil de ville. Merci à vous conseillères et conseillers de ville, qui remplissez une bonne partie de votre temps libre à étudier et commenter des rapports, des règlements, des législations. Merci à vous pour vos questions et interrogations qui reflètent celles que tout un chacun se pose, en faisant ainsi avancer la vie publique quand des réponses peuvent y être apportées. Enormément de sacrifices en temps et en vie familiale sont consentis quand on se trouve à la charge d'un département au sein d'un Conseil municipal. Merci à nos conseillères et conseillers municipaux pour l'ensemble des tâches accomplies et du temps investi. Merci à Stéphane Boillat, maire, qui a su avec intelligence, en privilégiant toujours le consensus, conduire notre cité durant de si nombreuses années. Merci à notre administration et à tous les employés qui la composent pour la disponibilité et le travail quotidien et permanent qu'ils fournissent au service de la communauté. Et enfin merci aux membres du bureau du Conseil de ville, qui ont su m'épauler et me soutenir durant cette très belle année de présidence de notre conseil. Il me faut naturellement associer aux membres du bureau notre vice-chancelier Tiago Rodrigues, qui est la première personne que chaque président vient toujours trouver quand il a une question. Des conseillères et conseillers de ville nous quittent et de nouveaux les remplaceront. Je souhaite donc à ces nouveaux de trouver le courage et la détermination à faire valoir leurs opinions et à les exprimer sans gêne ici dès la nouvelle législature en place. Certains d'entre nous ne serons plus présents pour la législature 2015-2018, et il est évident que chacun mérite d'être cité, toutefois il y a une personne qui je souhaite mettre en évidence ce soir. Active en politique depuis tellement d'années, cette personnalité a marqué à plus d'un titre la commune de Saint-Imier. Certains l'ont aimé et d'autres détesté, ce qui est sûr c'est qu'il ne

laisse jamais personne indifférent. Faire ici son bilan nous prendrait certainement tellement de temps qu'il faudrait y consacrer toute une soirée, voire plus, et tel n'est pas mon but. Je souhaite simplement et dignement au nom du PLR, qu'il a toujours représenté avec conviction, au nom du Conseil de ville, au nom des citoyens de cette commune, et en mon nom personnel dire un immense Merci à l'ex-conseiller municipal, l'ex-maire, et bientôt l'ex-conseiller de ville John Buchs, qui met ce soir un terme à son parcours politique communal. Il est temps de conclure en vous souhaitant à chacune et chacun ainsi qu'à vos proches et vos familles un Joyeux Noël, de très belle fêtes de fin d'année et une bonne nouvelle année 2015."

...Applaudissements...

M. Thierry Spring, président : "L'apéritif sera servi dans la salle à côté, à l'Espace Patchwork. Le souper se poursuivra au restaurant Rôtisserie de la Reine-Berthe. Merci."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :